

Grille tarifaire

2020-2021



Service de garde École du Beau-Séjour

Frais de garde

Pour les élèves à fréquentation **sporadique**, ils ne sont pas admissibles à la tarification réduite. C'est la tarification par période qui s'applique. Les frais de garde sont calculés par période de la façon suivante :

1 ^{re} période (matin)	5,27 \$
2 ^e période (midi)	6,56 \$ (élèves du primaire) 7,90 \$ (élèves de maternelle)
Dépannage des élèves de la maternelle 10h42 à 11h30	4,10 \$
3 ^e période (soir)	7,91 \$

Pour ce qui est de la politique gouvernementale à 8,50 \$ par jour, elle concerne seulement les élèves qui fréquentent le service de façon **régulière**, c'est-à-dire pendant au moins 3 jours par semaine et deux périodes partielles ou complètes par jour.

Tarif régulier (3 jours/semaine et 2 périodes/jour)	8,50 \$ (pour les frais de garde)
Journée pédagogique	12,55 \$ (pour les frais de garde)
Demi-journée pédagogique	12,55 \$ (pour les frais de garde)
Journée hors calendrier (ex. : relâche) non subventionnée	25,18 \$

Les paiements doivent être effectués en totalité comme suit : chèque (s.v.p. inscrire le nom de l'élève et son niveau scolaire au dos), par internet (avec votre

numéro de référence) ou en argent que vous remettrez en main propre à la responsable. Un reçu vous sera automatiquement remis.

Activités

Des frais supplémentaires pour les activités peuvent être chargés aux parents des enfants fréquentant le service de garde lors des journées pédagogiques en plus des frais de garde (8,50 \$).

Veillez noter que le montant sera différent d'une activité à l'autre et qu'il sera indiqué sur les feuilles d'inscription des journées pédagogiques.

N.B. Tous les tarifs sont sujets à une augmentation au cours de l'année selon les recommandations et les décisions prises par notre gouvernement.